

PROGRAMME DU TRAVAIL 1,9 MILLION DE DOLLARS

L'aide au développement officielle du Programme du travail pour l'exercice 2012-2013 a totalisé 1 895 000 \$³¹.

Le Programme du travail s'occupe de la négociation et de l'administration des accords de coopération dans le domaine du travail (ACT) du Canada, conclus parallèlement aux accords de libre-échange. Les signataires des ACT s'engagent à protéger les droits fondamentaux des travailleurs reconnus à l'échelle internationale et à faire appliquer le droit du travail à l'échelle nationale. Les ACT visent également à améliorer les conditions de travail et le niveau de vie dans les pays signataires. Ils garantissent par ailleurs une concurrence équitable pour l'industrie canadienne à l'ère de la mondialisation. Les ACT les plus récents signés par le Canada prévoient des mécanismes permettant de recevoir des plaintes et d'enquêter sur celles-ci, et d'imposer des sanctions lorsqu'elles sont justifiées.

Outre la négociation et l'administration des ACT, le Programme du travail apporte aussi une assistance technique aux pays en développement. Cette assistance permet de financer les projets de renforcement des capacités qui appuient la modernisation des politiques et de l'administration, favorisant ainsi une application plus rigoureuse des lois nationales du travail et un respect accru des normes fondamentales du travail reconnues à l'échelle internationale.

Par son programme d'assistance technique, le Programme du travail vise à renforcer les institutions de gouvernance démocratique, à promouvoir la croissance économique dans le respect des droits des travailleurs et à améliorer les conditions de travail dans les pays partenaires.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Programme du travail a versé au total 1 280 000 \$ en aide au développement officielle par l'intermédiaire de subventions à

l'Organisation internationale du travail (OIT) pour la réalisation de projets en Colombie, en Jordanie, au Pérou, en République dominicaine et au Vietnam. La promotion du dialogue social, l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail et le respect de normes du travail acceptées à l'échelle internationale sont au nombre des principaux objectifs de ces projets.

De plus, le Programme du travail a versé 498 000 \$ en aide au développement officielle à l'Institut international d'études sociales affilié à l'OIT, afin que celui-ci réalise des recherches, trouve des approches efficaces pour gérer les dispositions relatives au travail énoncées dans les accords de libre-échange, et renforce les relations pour qu'elles favorisent la collaboration, les alliances et les réseaux autour des questions touchant le commerce et le travail.

Le Programme du travail a également versé 117 000 \$ à l'Université de Montréal pour qu'elle organise un séminaire conjoint entre le Canada et la Chine sur la résolution des conflits de travail. Le séminaire avait pour but de renforcer la coopération entre le Canada et la Chine en matière de travail et appuyait le respect des droits fondamentaux des travailleurs et de la personne, la bonne gouvernance et la primauté du droit en Chine.

³¹ L'aide dont fait état ce rapport satisfait aux exigences de la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* ainsi qu'aux lignes directrices relatives aux rapports sur l'aide au développement établies par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).